



## Projet d'extension du réseau de tramway

### Concertation continue

## Réunion de travail #2 avec les associations environnementales : Etat des lieux de l'avancement du bilan faune/flore

Vendredi 19 janvier 2024, dans les locaux de Le Havre Seine Métropole.

*Cette seconde réunion de travail s'inscrit dans le cadre de la concertation continue, afin de poursuivre le dialogue entrepris avec les associations environnementales locales. Cette rencontre a pour objet le partage du bilan faune/flore et le recueil des observations et questionnements des associations. Le dialogue continuera à mesure de l'évolution des études environnementales.*

### Les participants

#### Le maître d'ouvrage

- Le Havre Seine Métropole
- Maîtrise d'œuvre
- PARIMAGE, Assistant à maîtrise d'ouvrage concertation

#### Commission nationale du débat public

- Bruno Boussion, garant de la concertation continue

#### Les associations présentes

- AAPPMA La Lézarde
- Ecologie pour Le Havre
- Groupe Ornithologique Normand

#### Les associations excusées

- Montivilliers Harmonie Ville et Nature (MHVN)
- La CEPEE, association de l'économie sociale et solidaire à Epouville
- LPO Normandie

*Les échanges sont synthétisés ci-après par thématique.*



## Le projet

Les enjeux, le tracé, les stations, et le calendrier du projet sont présentés. Les enjeux auxquels répond le projet sont précisés :

- Proposer un cadre de vie de qualité pour tous les habitants,
- Rapprocher les territoires et les habitants,
- Favoriser le développement économique,
- Participer à la transition énergétique et à l'amélioration de la qualité de l'air.

Le projet s'inscrit dans les ambitions de la Communauté urbaine et les objectifs nationaux de neutralité carbone. En effet, le tramway est un mode de transport en phase avec la transition énergétique. 100% électrique (sans recours aux batteries) et capable de transporter jusqu'à 210 voyageurs par rame, il représente une alternative performante à la voiture individuelle pour certains trajets. De plus, une rame de tramway a une durée de vie 2 fois supérieure à celle d'un bus.

***La Communauté urbaine apporte les précisions suivantes en réponse aux questions des associations :***

- Le projet vise à améliorer l'espace urbain en réduisant au maximum l'impact lié à la phase travaux.
- La Communauté urbaine souhaite limiter autant que possible les travaux de terrassement. Un léger traitement d'acotement sera nécessaire pour transformer la voie ferrée en plateforme de tramway.
- Dans le quartier Vallée Béreult, la zone de stockage du chantier sera installée sur la voirie, afin de ne pas impacter les végétaux et permettre la renaturation du site.
- Le parking relais du terminus Parc Jardin à Montivilliers sera situé au niveau du parking actuel et n'empiètera pas sur le réaménagement du Parc Jardin. Durant les travaux du tramway, des mesures permettront de protéger la zone humide du Parc Jardin : délimitation d'une zone tampon et réduction des emprises du chantier.

## Le bilan faune/flore

Le bilan faune/flore est issu d'investigations de terrain du bureau d'études environnementales Biotope, réalisées sur l'ensemble de l'année 2023. Il comporte un inventaire écologique des espèces observées et les impacts identifiés sur le périmètre du projet. Les résultats préliminaires sont partagés avec les associations en séance.

L'ensemble des informations concernant le bilan faune/flore seront rendues publiques une fois terminé.



***La Communauté urbaine apporte les précisions suivantes en réponse aux questions des associations :***

- L'inventaire écologique est en cours depuis 2022 et porte sur plus de 150 hectares.
- Le projet aura un impact sur la biodiversité mais celui-ci est largement limité, notamment par certaines mesures fortes : réutilisation de la voie ferrée dans la vallée de la Lézarde, végétalisation des voies tram en milieu urbain, bilan arbre positif (nombreux arbres conservés ou plantés par rapport aux abattages nécessaires), reprise de la gestion des eaux pluviales visant à mieux stocker et infiltrer l'eau.

### **L'insertion du tramway dans l'environnement naturel**

En lien avec le bilan faune/flore, certains aspects environnementaux spécifiques sont précisés : les différents milieux (arborés, aquatiques), les espèces protégées, la modification du patrimoine arboré, les espaces naturels du projet et les espaces à compenser par renaturation.

Les aménagements du tramway tiendront compte des divers milieux présents dans son périmètre, et tout particulièrement de la Vallée de la Lézarde.

Le projet prévoit une végétalisation conséquente des espaces traversés. Les espèces végétales résistantes au changement climatique et les arbres locaux seront privilégiés, favorisant ainsi un patrimoine arboré adapté et résilient.

En parallèle, des actions spécifiques sont entreprises pour préserver les espèces protégées. Enfin, dans un souci de compenser les transformations induites par le projet, des espaces seront dédiés à la renaturation, contribuant ainsi à l'équilibre écologique global.

***La Communauté urbaine apporte les précisions suivantes en réponse aux questions des associations :***

#### Sur les mesures compensatoires

- Les mesures compensatoires sont actuellement en cours d'étude. Par exemple, des zones surpâturées ayant une fonctionnalité écologique très limitée seront renaturées et bénéficieront d'un plan de gestion afin d'assurer une nouvelle fonctionnalité écologique.
- L'un des objectifs du projet consiste à garantir une continuité écologique le long du tracé de l'extension du tramway. Trois principaux corridors écologiques à proximité de la vallée de la Lézarde, de la rivière et du parc de la Rouelle ont été identifiés en collaboration avec les services de l'État. Une réflexion est actuellement en cours pour faciliter le passage des espèces à travers la plateforme de tramway, par exemple en mettant en place des passages ponctuels sous les ouvrages existants.
- La renaturation de certains espaces donnera lieu à un plan de suppression d'espèces exotiques invasives.



### Sur la végétalisation

- Le bilan arbres du projet est positif. Le détail des arbres conservés, plantés et supprimés, sur l'ensemble du tracé de la nouvelle ligne de tramway sera rendu public lors de l'enquête publique. Le type d'arbre nouvellement plantés (à fort développement ou plutôt limité) sera prise en compte dans ce bilan.
- Les platanes supprimés seront remplacés par des essences d'arbres plus propices à la faune, davantage résistantes aux évolutions climatiques futures. Des essences régionales seront privilégiées, assurant ainsi une adéquation avec l'environnement local et participant au patrimoine vernaculaire de la ville du Havre.

### Les zones inondables et la gestion de l'eau

Deux sujets connexes ont été abordés durant la réunion :

- Les zones inondables, et tout particulièrement la vallée de la Lézarde,
- La ressource en eau et plus précisément la gestion des eaux pluviales.

***La Communauté urbaine apporte les précisions suivantes en réponse aux questions des associations :***

- Les prescriptions du PPRI (plan de prévention du risque inondation) ont été prises en compte dans le projet.
- La Communauté urbaine et les services des communes travaillent ensemble pour optimiser la gestion des crues.
- Le projet prévoit un système de tranchées d'infiltration innovant (tranchées de Stockholm) pour stocker les premières pluies. Il est conçu pour contribuer à réduire les risques d'inondations et à préserver la qualité des ressources en eau locales. Ce dispositif constitue une amélioration de la gestion des eaux de la plateforme par rapport au schéma directeur d'assainissement existant.
- Des interventions seront réalisées pour reconnecter les fossés le long de la Lézarde. Cela permettra d'assurer une continuité hydraulique et d'améliorer le ruissellement issu de la plateforme de tramway.
- Le projet va permettre de lutter contre l'artificialisation des sols :
  - Désimperméabilisation de plus de 80% du corridor du tramway ;
  - Places de stationnement enherbées/perméables sur les parking relais.

### Autre : le volet mobilité

Sans être l'objet de la réunion, le volet mobilité a été abordé par les participants, sous trois angles :

- L'accès routier au Port du Havre pour les riverains du quartier Est
- Des demandes d'information complémentaire sur le tracé aux abords des stations Jaurès et Cœur Historique (voies routières, feux de circulation et arrêts de bus).
- Les temps de trajet, notamment pour le contournement de la rue Demidoff



En conclusion, la Communauté urbaine renouvelle sa volonté de maintenir le dialogue tout au long des études environnementales. La Communauté urbaine est à l'écoute des propositions des associations, par exemple en identifiant des espaces propices à la renaturation avec un fort potentiel écosystémique.